INFO
RIVERAINS
JUILLET 2025



Route de Laillé à Bruz, au niveau du Pont Saint-Armel
© Rennes Métropole

Liaison cyclable Bruz - Laillé

Dans le cadre du schéma directeur vélo métropolitain, une liaison cyclable de 4,9 km va être aménagée entre Bruz (le Pont Saint-Armel) et Laillé (lieu-dit La Ferdeusais, à proximité du boulevard Pierre et Marie Curie). Cet itinéraire empruntera la route départementale 77 et la VC 17 et desservira la direction générale de l'armement - maîtrise de l'information (ex Celar).

Plus de sécurité et de confort pour les vélos

Aujourd'hui, cette liaison est majoritairement située en milieu rural, à trafic routier important (particulièrement au niveau de la RD77). Différents aménagements permettront aux cyclistes de circuler en sécurité : piste bidirectionnelle, chaussée à circulation douce et voie verte (voir définitions au verso).

Les objectifs de cet aménagement :

- sécuriser les trajets des cyclistes
- rendre lisible l'itinéraire
- prendre appui sur les routes et chemins déjà utilisés par les cyclistes
- assurer l'intégration paysagère des aménagements (recomposition d'une frange bocagère avec la plantation d'une dizaine d'arbres et de 90 arbustes)
- limiter l'imperméabilisation et favoriser l'infiltration des eaux pluviales

Des questions ?

comtravaux@rennesmetropole.fr
06 69 95 25 76

Les étapes des travaux

Les travaux auront lieu de septembre 2025 à avril 2026. La majorité des travaux sera réalisée sous alternat. Ponctuellement, la route sera barrée, des déviations pourront être mises en place sur les sections en travaux (voir au verso).

De septembre à décembre 2025 : travaux sur la RD77, sous circulation alternée

De décembre à janvier 2026 : travaux sur le secteur Roche Marguerite, sous circulation alternée

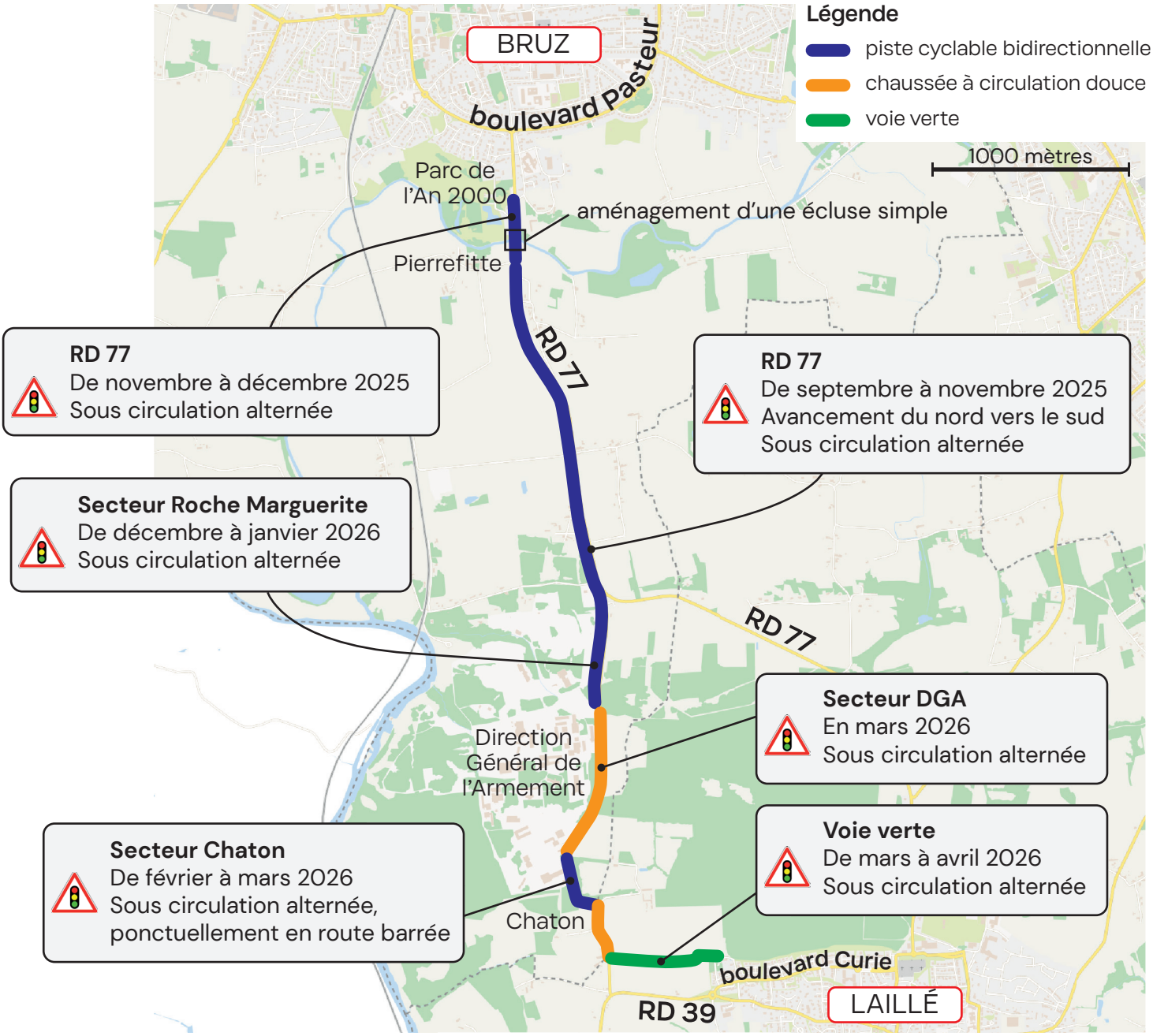
De février à mars 2026 : travaux au niveau du secteur Chaton, sous circulation alternée et ponctuellement en route barrée

Mars 2026 : travaux au niveau de la DGA, sous circulation alternée

De mars à avril 2026 : travaux au niveau de la voie verte, sous circulation alternée

Le planning prévisionnel de l'aménagement

*sous réserve d'aléas de chantier et des conditions météorologiques





La chaussée à circulation douce

est une voie unique avec deux rives sur les côtés. Le véhicule roule sur la voie centrale et le vélo est invité à circuler sur la rive.

Dès qu'un véhicule arrive dans l'autre sens, les 2 véhicules ralentissent, se déportent légèrement sur la rive pour se croiser, avant de se repositionner sur la voie centrale.

En situation de croisement et en présence d'un vélo, la voiture attend derrière le vélo avant de reprendre sa place.



La voie verte

est un aménagement, réservé à la circulation non motorisée, destiné aux piétons, cyclistes, rollers, cavaliers, ...

Pendant les travaux, les lignes de bus et la collecte des déchets pourront être perturbés :

STAR **Plus d'infos sur star.fr/se-deplacer/info-trafic**

Numéro Info Déchets (NID)
0 223 622 622

Subvention

COFINANCÉ PAR UNION EUROPÉENNE
L'Europe s'engage en Bretagne

Maîtrise d'ouvrage

RENNES MÉTROPOLE

DirCom – Rennes Ville et Métropole – PBody